

COUR D'APPEL DE TOULOUSE
Première présidence
Place du Salin - BP 7008
31068 TOULOUSE CEDEX 7
tél. 05.61.33.74.53

Toulouse, le (voir cachet de la poste) **LRAR - 7 FEV. 2017**

M21 2 C

LRAR

CA - PREM PRES --16/00019 DETENTION PROVISOIRE

M. André LABORIE
Scp d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière
31000 TOULOUSE

Références à rappeler : R.G. N°16/00019 - DETENTION PROVISOIRE

André LABORIE

cf

AGENT JUDICIAIRE DE L'ETAT

Représenté par Me Vincent PARERA de la SELARL ARCANTHE, avocat au barreau de TOULOUSE

INDEMNISATION A RAISON D'UNE DÉTENTION PROVISOIRE

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la requête présentée par :

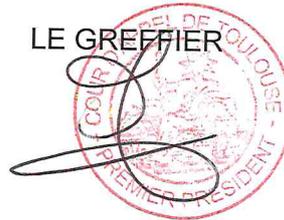
André LABORIE

est fixée pour plaidoiries, à l'audience du :

Judi 30 Mars 2017 à 08 H 30

SALON DORÉ - rez de chaussée, Cour d'appel de Toulouse, Place du Salin.

LE GREFFIER



Art. 35 alinéa 2 du CODE PROCÉDURE PÉNALE

Le demandeur est avisé, à l'occasion de cette notification, qu'il peut s'opposer jusqu'à l'ouverture des débats à ce que ceux-ci aient lieu en audience publique.

COUR D'APPEL DE TOULOUSE
Première présidence
Place du Salin - BP 7008
31068 TOULOUSE CEDEX 7
tél. 05.61.33.74.53

Toulouse, le (voir cachet de la poste)

Mzil à L

LRAR - 7 FEV. 2017

LRAR

CA - PREM PRES --16/00022 DETENTION PROVISOIRE

M. André LABORIE
Scp d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière
31000 TOULOUSE

Références à rappeler : R.G. N°16/00022 - DETENTION PROVISOIRE

André LABORIE

c/
AGENT JUDICIAIRE DE L'ETAT
Représenté par Me Jacques LEVY, avocat au barreau de TOULOUSE

INDEMNISATION A RAISON D'UNE DÉTENTION PROVISOIRE

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la requête présentée par :

André LABORIE

est fixée pour plaidoiries, à l'audience du :

Judi 30 Mars 2017 à 08 H 30

SALON DORÉ - rez de chaussée, Cour d'appel de Toulouse, Place du Salin.



Art. 35 alinéa 2 du CODE PROCÉDURE PÉNALE

Le demandeur est avisé, à l'occasion de cette notification, qu'il peut s'opposer jusqu'à l'ouverture des débats à ce que ceux-ci aient lieu en audience publique.